

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE LA BRESSE**  
(Vosges)

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MERCREDI 11 MARS 2020**

Nombre effectif et légal des membres du Conseil Municipal	27
Nombre des membres en exercice actuellement...	27
Nombre des membres présents à la séance...	23 + 3 procurations
Nombre des membres ayant signé la délibération	26

*L'an deux mil vingt, le onze Mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRESSE, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni -sur convocation du 3 Mars, et sous la présidence de Mme Maryvonne CROUVEZIER, Maire, en session ordinaire.*

**Étaient présents :**

Mme Maryvonne CROUVEZIER	Maire
M. Jérôme MATHIEU,	1er Adjoint
Mme Geneviève DEMANGE	2 <sup>ème</sup> Adjoint
M. Raymond MARCHAL,	3 <sup>ème</sup> Adjoint
Mme Alejandrina DUCRET,	4 <sup>ème</sup> Adjointe
M. Jean François POIROT,	5 <sup>ème</sup> Adjoint
Mme Elisabeth BONNOT	6 <sup>ème</sup> Adjointe
M. Hubert ARNOULD,	M. Jean-Baptiste MOUGEL,
Mme Nelly LEJEUNE,	Mme Laëtitia MOUNOT,
M. Laurent FLEURETTE,	Mme Chloé LEDUC,
Mme Fabienne MOREL,	M. Loïc POIROT,
M. François VERRIER,	Mme Claudine VINCENT-VIRY,
Mme Magali MARION,	Mme Liliane MENGIN, Mme Nadia RABANT,
M. Ludovic CLAUDEL,	Mme Christelle COLIN,
M. Aurélien ANTOINE,	

A été nommée secrétaire ... Mme Chloé LEDUC

**Excusés :**

M. Nicolas REMY...  
Mme Christelle AMET...  
Mme Alexandra GIRARD...  
Mme Valérie PERRIN-  
LACHAMBRE

**Avant donné procuration  
de vote à**

M. Ludovic CLAUDEL  
Mme Maryvonne CROUVEZIER  
Mme Elisabeth BONNOT

Les membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du même Code, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mlle Chloé LEDUC ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

## ADMINISTRATION GENERALE

Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### FINANCES

- 1 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES.
  
- 2 -12 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :
  - EAU*
  - FORET*
  - LOCATIONS INDUSTRIELLES*
  - ANIMATION*
  - POMPES FUNEBRES*
  - RME*
  - LOTISSEMENTS*
  - LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES*
  - LOTISSEMENT DE LA LUNELLE*
  - LOTISSEMENT LES BALCONS DE LA RIGUE*
  
- 13 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE BIENS POUR 2019

-----

Mme Maryvonne CROUVEZIER, Maire, ouvre la séance à 18h et salue les conseillers municipaux.

Mme Chloé LEDUC, secrétaire de séance procède à l'appel.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2020, n'ayant reçu aucune observation, est adopté.**

## ADMINISTRATION GENERALE

### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

#### ➤ MARCHÉS

Le Maire signale avoir conclu le marché suivant :

N° Décision	Objet du Marché	Titulaire	Tarifs	Quantités annuelles estimées
24/2020	Marché à bons de commande Fourniture de fioul et gazole Année 2020	BOLLORE Energy Saint-Dié	Fioul (livraison < à 27 m3) : 85,00 € TTC/m3 ; Fioul (livraison > à 27 m3) : 25,00 € TTC/m3 ; Fioul Grand Froid (livraison < à 27 m3) : 75,00 € TTC/m3 ; Fioul Grand Froid (livraison > à 27 m3) : 15,00 € TTC/m3 ; Gazole : 20,00 € TTC/m3 ; Gazole Grand Froid : 20,00 € TTC/m3 ; Gazole Non Routier : 55,00 € TTC/m3 ; Gazole Non Routier Grand Froid : 45,00 € TTC/m3.	147 m3 de fioul, 41 m3 de gazole 8,5 m3 de GNR.

## ➤ CONVENTIONS - BAUX

Le Maire signale avoir conclu le contrat suivant :

N°/ date Décision	Objet	Titulaire	Montant	Durée
23/2020	Mise à disposition gratuite de terrain communal dans le cadre l'évolution rôle de culture	Voir liste des personnes concernées en annexe N°1	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction

**Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu de ces décisions.**

## FINANCES

### **1 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES : EAU – FORET – LOCATIONS INDUSTRIELLES - ANIMATION – POMPES FUNEBRES – RME – LOTISSEMENTS – LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES – LOTISSEMENT DE LA LUNELLE – LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE – LOTISSEMENT DES PROYES -LOTISSEMENT LES BALCONS DE LA RIGUE (Délibération N°14/2020)**

Le Maire expose que les comptes de gestion, établis par le Receveur municipal, correspondent au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes administratifs, après vérification contradictoire entre les services communaux et ceux de la Trésorerie. Ils peuvent être consultés en Mairie.

Le Maire invite le Conseil Municipal à constater la concordance parfaite des comptes 2019 du Maire avec ceux du Trésorier, tant en ce qui concerne le Budget Principal que celui des services annexes : Eau, Forêt, Régie Municipale d'Electricité, Locations industrielles, Animations, Pompes Funèbres, Lotissements, Lotissement Les Balcons de la Rigue, Lotissement de la Lunelle, Lotissement de la Louvière, Lotissement des Proyes, Lotissement le Pré des Gouttes, et à déclarer en conséquence que les comptes de gestion 2019 dressés par le Receveur n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la concordance parfaite des comptes 2019 du Maire avec ceux de la Trésorière, tant en ce qui concerne le Budget Principal que celui des services annexes précités et déclare que les comptes de gestion 2019 dressés par la Trésorière n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.**

### **2 - 12 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES : EAU – FORET – LOCATIONS INDUSTRIELLES - ANIMATION – POMPES FUNEBRES – RME – LOTISSEMENTS – LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES – LOTISSEMENT DE LA LUNELLE – LOTISSEMENT LES BALCONS DE LA RIGUE (Délibérations N°15 à 25/2020)**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de La Bresse ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le **compte administratif** est un document de synthèse, établi en fin d'exercice, qui constitue l'arrêté des comptes de l'ordonnateur (le Maire) et permet notamment de comparer les prévisions et les autorisations budgétaires avec les réalisations. Il compile les recettes et les dépenses effectivement enregistrées dans l'année.

Le suivi effectué tout au long de l'année par le service des finances a permis de maîtriser les charges à caractère général. Au vu des réalisations et des engagements, un état des crédits consommés est remis régulièrement à chaque service et à l'adjoint concerné. Ce document de contrôle permet de réajuster en cas de besoin. Les charges de personnel et les autres charges de fonctionnement ont également été contenues.

Les comptes administratifs détaillés se trouvaient en annexe de la note explicative de synthèse jointe aux convocations adressées aux membres du Conseil Municipal.

Les résultats de l'exercice 2019 se présentent comme suit pour les différents budgets :

## 2- COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

### Budget principal communal :

Le Compte administratif 2019 du budget principal communal présente sur sa section de fonctionnement, un excédent de 1 576 026.17 €.

Le besoin de financement pour couvrir la section d'investissement s'élevant à 786 071.46 €, le solde disponible, soit 789 954.71 €, sera reporté en fonctionnement au budget primitif 2020.

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	5 677 350.09	8 858 186.73	14 535 536.82
	Titres de recettes émis *	2 617 786.95	8 266 190.37	10 883 977.32
	Rattachements.	/	261 985.36	261 985.36
<b>DEPENSES</b>	Prévision budgétaire totale	5 677 350.09	8 858 186.73	14 535 536.82
	Engagements Mandats émis*	2 981 087.39	7 654 037.28	10 635 124.67
	Rattachements	/	168 648.69	168 648.69
<b>RESULTAT de L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent		705 489.76	342 189.32
	Déficit	363 300.44	/	/
	Solde des restes à réaliser	/		
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	882 060.20	870 536.41	1 752 596.61
	Déficit		/	/
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	518 759.76	1 576 026.17	2 094 785.93
	Déficit	/	/	/

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

### Section fonctionnement

60631 Les frais en fournitures d'entretien ont baissé car des travaux ont été réalisés en régie.

6156 Maintenance – Le coût de maintenance a été notablement réduit grâce à l'établissement de contrats adaptés ou groupés.

6228 Divers rémunérations

Signification du terme TEPCV : Territoire à énergie positive pour la croissance verte. M. Jérôme MATHIEU précise qu'il s'agit du programme d'éclairage subventionné à 90%. Le dossier est clos mais tout n'a pas été reversé.

012 Charges de Personnel

Des crédits annulés représentent en grande partie la rémunération du responsable du service Communication/Culture qui a démissionné en septembre.

### 3 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX

Le Compte Administratif 2019 de ce budget présente un excédent de fonctionnement de 165 572.58 €. Après couverture du besoin de financement du programme d'investissements qui était important en 2019 (133 901.75€) le solde, soit 31 670.83€ sera reporté sur la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020.

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	885 325.20	684 351.73	1 569 676.93
	Titres de recettes émis *	487 943.64	590 248.13	1 078 191.77
	Rattachements	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale	885 325.20	684 351.73	1 569 676.93
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis *	612 683.11	446 961.27	1 059 644.38
	Rattachements	/	69 866.01	69 866.01
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Excédent		73 420.85	
	Déficit	-124 739.47	/	-51 318.62/
	Solde des R A R	26 580.00	/	26 580.00
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent		92 151.73	56 409.45
	Déficit	-35 742.28	/	/
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent		165 572.58	5 090.83/
	Déficit.	-160 481.75	/	/

### 4 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE FORET

Le budget forêt enregistre un **excédent** de clôture **196 733.41 €**, supérieur à celui de l'année 2018, mais moins élevé que certaines autres années passées du fait de la diminution des ventes de bois expliquées par des intempéries et les dégradations occasionnées par les scolytes nécessitant l'exploitation d'autres parcelles de communes sinistrées. Cet excédent ne permettra pas de reversement au budget communal. En effet après couverture du besoin de financement d'investissement de 33 546.34€, le solde (163 187.07€) sera affecté à la section de fonctionnement de l'année 2020. Il permettra d'alimenter ainsi la ligne « autofinancement prévisionnel » et de pallier aux baisses de recettes dues à la chute des ventes de bois.

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	220 581.01	523 958.42	744 539.43
	Titres de recettes émis *	91 743.32	300 730.84	392 474.16
	Rattachements	/	20 762.46	20 762.46
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale	220 581.01	523 958.42	744 539.43
	Engagements.	/	/	/
	Mandats émis*	39 286.55	230 856.61	270 143.16
	Rattachements	/	361.70	361.70
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	52 456.77	90 274.99	142 731.76
	Déficit	/	/	/
	Solde des restes à réaliser	/	/	/
	Excédent			
	Déficit	-29 683.00		-26 683.00
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	/	106 458.42	50 138.31
	Déficit	-56 320.11	/	/
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	/	196 733.41	192 870.07
	Déficit	-3 863.34	/	/

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

## 5 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES

Le Budget Locations industrielles, assujetti à la TVA, enregistre les opérations liées à la location de cellules du bâtiment Usine du Daval. Il présente un déficit de fonctionnement de 499.19 € et sera reporté en 2020. Ce déficit s'explique par la vacance d'une cellule qui a trouvé locataire fin 2019.

		INVESTISSE- MENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	46 310.22	31 219.16	77 529.38
	Titres de recettes émis *	14 748.59	24 096.74	38 845.33
	Rattachements	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale	46 310.22	31 219.16	77 529.38
	Engagements		/	/
	Mandats émis*	19 847.24	29 055.75	48 902.99
	Rattachements	/	259.34	259.34
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent		/	/
	Déficit	-5 098.65	-5 218.35	-10 317.00
	Solde des restes à réaliser	/	/	/
	Excédent		/	
	Déficit	-20 000.00		-20 000.00
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	31 510.22	4 719.16	36 229.38
	Déficit..	/	/	/
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent.	26 411.57		25 912.38
	Déficit	/	-499.19	/

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

## 6- COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ANIMATIONS

Le Budget Animation, assujetti à la TVA, retrace les opérations des concerts et spectacles générant des entrées payantes et bénéficie d'une participation communale. Il enregistre sur 2019 un déficit de 331.43 € qui sera reporté en 2020. Ce déficit s'explique par des ventes d'entrées aux spectacles organisés plus faibles que celles escomptées.

		INVESTISS EMENT	FONCTIONNE MENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale		13 502.45	13 502.45
	Titres de recettes émis *		8 901.71	8 901.71
	Rattachements.....		/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale		13 502.45	13 502.45
	Engagements.....		/	
	Mandats émis *		9 835.59	9 835.59
	Rattachements.....			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent.....			
	Déficit.....		-933.88	-933.88
	Solde des restes à réaliser		/	/
	Excédent.....			/
	Déficit.....			/
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent.....		602.45	602.45
	Déficit.....		/	/
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent.....			
	Déficit.....		331.43	331.43

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

## 7 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

Le Budget services extérieurs des Pompes Funèbres dédié aux opérations d'utilisation du funérarium enregistre un déficit de 2 129.88 € qui sera reporté sur l'exercice 2020. Ce déficit a diminué par rapport à 2019 mais reste élevé du fait de l'arrêt de la prestation des travaux d'inhumation en cimetière.

		INVESTISSE- MENT	FONCTIONNE- MENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale.		8 000.00	8 000.00
	Titres de recettes émis *		3 750.00	3 750.00
	Rattachements		/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale		8 000.00	8 000.00
	Engagements		/	
	Mandats émis*		3 371.48	3 371.48
	Rattachements			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent.		378.52	378.52
	Déficit		/	/
	Solde des restes à réaliser		/	/
	Excédent		/	
Déficit				
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent			
	Déficit		-2 508.40	-2 508.40
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent		/	/
	Déficit		-2 129.88	-2 129.88

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

*Il est précisé que le budget Pompes Funèbres est toujours conservé pour la location du bâtiment.*

## 8 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE RME

La RME enregistre un résultat excédentaire d'un montant de **793 068.67 €** Ce dernier s'explique par la fluctuation des taxes spécifiques à l'industrie électrique, comme la CSPE, dont le reversement était très élevé en 2019 contrairement au versement que la RME avait dû faire en 2018 et qui avait causé le déficit repris au budget primitif de 2019. Après couverture du besoin de financement d'investissement de 153 262.28€, et affectation au compte 1064 de 5 16666€, le solde de cet excédent (634 639.73) sera reporté en 2020. Il pourra être envisagé le reversement d'une partie de cet excédent au budget principal.

		INVESTISSE- MENT	FONCTIONNE- MENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	1 480 923.00	7 900 325.73	9 381 248.73
	Titres de recettes émis *	1 146 008.57	7 656 749.75	8 802 758.32
	Rattachements	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale	1 480 923.00	7 900 325.73	9 381 248.73
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	1 092 854.80	6 749 724.34	7 842 579.14
	Rattachements	/	784.51	784.51
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	53 153.77	906 240.90/	959 394.67
	Déficit	/		
	Solde des restes à réaliser		/	
	Excédent		/	/
Déficit	- 279 550.00		-279 550.00	
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	37 583.95		/
	Déficit		-113 172.23	-40 038.28
	Rectificatif demandé par la trésorerie	35 550.00		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	126 287.72	793 068.67	919 356.39
	Déficit	/		/

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

*M. Jérôme MATHIEU explique que le déficit de 70 000€ pour la chaufferie est reporté depuis 2012. L'année s'est globalement bien passée avec un travail conséquent du service bâtiment. Un contrat de maintenance a également été signé avec un prestataire afin d'aider à résoudre des soucis liés à la conception du système actuel.*

## 9 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS

Les Budgets LOTISSEMENTS sont ouverts temporairement pour individualiser les opérations de travaux d'aménagement du lotissement puis celles de la vente des terrains.

Dès que la dernière parcelle est vendue, le budget concerné est soldé et son résultat est repris par le budget principal.

		INVESTISSE- MENT	FONCTIONNE- MENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	233 649.86	238 149.86	471 799.72
	Titres de recettes émis *	115 824.93	116 298.45	232 123.38
	Rattachements	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Prévision budgétaire totale	233 649.86	238 149.86	471 799.72
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	116 298.45	118 335.93	234 634.38
	Rattachements.	/	/	/
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	-473.52/	-2 037.48/	-2 511.00/
	Déficit	/		
	Solde des restes à réaliser	/		
	Excédent	/	/	/
Déficit	/			
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	/	40 687.54	
	Déficit	- 115 824.93		-75 137.39
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent		38 650.06	
	Déficit	-116 298.45	/	- 77 648.39

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats



## 10 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES

		INVESTISSE- MENT	FONCTIONNE- MENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	37 885.64	60 185.64	98 071.28
	Titres de recettes émis *	17 942.82	17 942.82	35 885.64
	Rattachements	/	/	
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	37 885.64	60 185.64	98 071.28
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	17 942.82	17 942.82	35 885.64
	Rattachements	/	/	/
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent.	/	/	/
	Déficit	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
Déficit	/	/	/	
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	/	17 285.50	/
	Déficit	- 17 942.82	/	-657.32
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	/	17 285.50	/
	Déficit	- 17 942.82	/	-657.32

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

## 11 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LUNELLE

		INVESTISSE- ENT	FONCTIONNE- MENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	1 285 608.16	1 293 200.24	2 578 808.40
	Titres de recettes émis *	642 304.08	624 067.41	1 266 371.49
	Rattachements	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale	1 285 608.16	1 293 200.24	2 578 808.40
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	572 809.49	642 304.08	1 215 113.57
	Rattachements	/	/	/
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	69 494.59/	/	51 257.92
	Déficit	/	-18 236.67	/
	Solde des restes à réaliser		/	
	Excédent	/	/	/
Déficit	/	/	/	
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 640 871.59	- 6 592.08	- 647 463.67
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 571 377.00	-24 828.75	-596 205.75

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

## 12 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BALCONS DE LA RIGUE

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	1 658 358.46	1 691 180.58	3 349 539.04
	Titres de recettes émis *	736 358.46	752 525.72	1 488 884.18
	Rattachements	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	1 658 358.46	1 691 180.58	3 349 539.04
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	532 110.18	736 358.46	1 268 468.64
	Rattachements	/	/	/
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	204 248.28	16 167.26	220 415.54
	Déficit.		/	
	Solde des restes à réaliser	/	/	/
	Excédent	/		/
Déficit			/	
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	/	/	/
	Déficit	736 358.46	-157 322.12	- 893 680.58
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	/	/	/
	Déficit	-532 110.18	-141 154.86	- 673 265.04

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Après avoir élu M. Jérôme MATHIEU pour présider la séance, le Maire se retirant, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, donne acte au Maire de la présentation faite des Comptes Administratifs 2019 et approuve ;

Par 21 voix pour et 4 abstentions (Liliane MENGIN, Claudine VINCENT-VIRY, Nadia RABANT, Christelle COLIN) le budget principal,

A l'unanimité le budget eau,

A l'unanimité le budget forêt,

A l'unanimité le budget locations industrielles,

A l'unanimité le budget animations,

A l'unanimité le budget pompes funèbres,

Par une abstention (Liliane MENGIN) le budget RME,

A l'unanimité le budget lotissements,

et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Le Maire reprend la présidence de la séance et souligne la qualité du travail effectué pour le suivi des budgets par le service Finances, sous la responsabilité de Mme Mélanie DUPRE.

## 13 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE BIENS IMMOBILIERS INTERVENUS EN 2019 (Délibérations N°26/2020)

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des collectivités Territoriales, Mme Maryvonne CROUVEZIER, Maire, présente le bilan des acquisitions et des cessions de biens immobiliers intervenus en 2019, lequel doit être annexé au compte administratif :

<b>CESSIONS et ACQUISITION DE BIENS 2019 Budget Principal</b>					
Désignation du bien	Surface m <sup>2</sup> N° inventaire	Prix m <sup>2</sup>	Prix de cession/acquisition	Valeur comptable	Plus-value Moins- value
Vente Maison du Chajoux	1710 m <sup>2</sup>	125.73	215 000.00	48 433.46	166 566.54
Vente Maison du Hohneck	460 m <sup>2</sup>	228.26	105 000.00	81 940.11	23 059.89
Acquisition parcelle SASU LOUX/JACK	9930 m <sup>2</sup>	1.03	10 150		

A noter que les ventes suivantes ont fait l'objet d'un accord par délibération du conseil municipal en 2018 et 2019 mais seront finalisées sur l'exercice 2020:

- vente de terrain de 1550 m<sup>2</sup> à l'entreprise les escaliers MOREL à 2.00€ le m<sup>2</sup>
- vente de terrains de 2198m<sup>2</sup> à M. LECOMTE à 5.00€ le m<sup>2</sup>
- vente de terrain de 1386 m<sup>2</sup> à M. DIDIER à 5.00€ le m<sup>2</sup>
- vente de terrain de 216 m<sup>2</sup> à M. DEVILLERS à 5.00€ le m<sup>2</sup>
- vente de terrain de 145 m<sup>2</sup> à M. LEMPEREUR à 15.00€ le m<sup>2</sup>
- vente de terrain de 964 m<sup>2</sup> à M.LALEVEE et Mme PIERREL à 44.00€ le m<sup>2</sup>
- vente de terrain de 2538 m<sup>2</sup> à BOL D' AIR à 15.00€ le m<sup>2</sup>
- acquisition terrain de 262 m<sup>2</sup> à Mme ROUSSEL à 40.00€ le m<sup>2</sup>
- acquisition d'un terrain de 970.m<sup>2</sup> avec maison à l'indivision ARNOLD pour 100 000.00€
- vente de terrain de 14 m<sup>2</sup> à M. PETITDEMANGE pour 5.00€ le m<sup>2</sup>
- vente de terrain de 190m<sup>2</sup> aux consorts POIROT pour 15.00€ le m<sup>2</sup>
- Vente de terrain de 98 m<sup>2</sup> à M. DRIVER pour 5.00€ le m<sup>2</sup>
- vente de terrain de 1820 m<sup>2</sup> à SARL LE COUAROGE pour 5.00€ le m<sup>2</sup>
- vente de terrain de 106 m<sup>2</sup> à M. CLAUDEPIERRE pour 30.00€ le m<sup>2</sup>
- vente de terrain de 794 m<sup>2</sup> à la SCI du Pendant Pré pour 5.00€ le m<sup>2</sup>
- vente de terrain de 400 m<sup>2</sup> à M. ARNOULD pour 5.00€ le m<sup>2</sup>

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2019.

Après avoir reçu les explications nécessaires, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la communication de ce bilan.

-----

*Mme Claudine VINCENT-VIRY prend la parole à l'occasion de la fin de son dernier mandat municipal afin d'expliquer qu'il a été difficile pour elle de passer d'adjointe à conseillère au sein du groupe minoritaire car l'accès aux dossiers est moins aisé. Elle a apprécié participer aux commissions telles que celles de l'urbanisme ou de l'aménagement foncier au sein desquelles le travail a été productif. Madame VINCENT-VIRY tient à encourager la future équipe municipale.*

*Monsieur Hubert ARNOULD remercie tous les membres du Conseil Municipal pour leur implication et regrette vivement ne pas avoir pu terminer son mandat en tant que Maire. Cette fonction représente pour lui une tranche de vie exceptionnelle.*

*M. Jérôme MATHIEU explique les dernières actualités et mesures prises face au covid19.*

*Mme Maryvonne CROUVEZIER remercie les conseillers municipaux. La séance est levée à 19h50.*

Le 17 Avril 2020

La secrétaire de séance,

  
Chloé LEDUC



Le Maire,

  
Maryvonne CROUVEZIER